



Département de la Gironde
Canton de Créon

COMMUNE DE POMPIGNAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Commune de POMPIGNAC, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Céline Deligny-Estouvert, Présidente.

PRESENTS : 11

Céline DELIGNY-ESTOVERT- Françoise JUGE – Laurette CARRASCO – Cathy DUBOURG – Michel HERCENT – Marie KERGREIS - Marc ANGLA - Michel COUSSEAU – Cathy DURUT - Beatrice LANNOY- Marion LORA

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise JUGE

Objet de la délibération

**Vote du Budget Primitif du CCAS de l'exercice 2026
n° 11/ 28-04-2026**

Vote au chapitre de la section de fonctionnement et investissement du budget primitif CCAS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Madame la Présidente présente le projet de budget primitif du budget principal du CCAS M57 au titre de l'année 2026, par chapitre et par opération, pour les sections de fonctionnement et d'investissement conformément au cadre du règlement budgétaire et financier applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 adopté par délibération n°10/10-12-2025 du 10 décembre 2025 et faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 avril 2026.

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Vote
011	Charges à caractère général	550,00
65	Autres charges de gestion courantes	7 017,01
68	Dotation aux amortissements et aux prov	540,00
Total des dépenses de fonctionnement		8 107,01

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Vote
74	Dotations, subventions et participations	5 000,00
78	Reprise sur amortissement	580,00
R002	Résultat reporté	2 527,01
Total des recettes de fonctionnement		8 107,01

La Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter :

- les chapitres des dépenses de fonctionnement du budget primitif CCAS de l'exercice 2026.
- les chapitres des recettes de fonctionnement du budget primitif CCAS de l'exercice 2026

Madame la Présidente présente les orientations du budget CCAS au niveau des chapitres des dépenses et des recettes d'investissement comme suit :

III – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Vote
27	Autres immobilisations financières (prêts)	5 500,00
Total des dépenses d'investissement		5 500,00

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	vote
001	Excédent de résultat d'investissement 2021	500,00
27	Autres immobilisations financières (prêts)	5 000,00
Total des dépenses d'investissement		5 500,00

La Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter :

- les chapitres des dépenses d'investissement du budget primitif CCAS de l'exercice 2026.
- les chapitres des recettes d'investissement du budget primitif CCAS de l'exercice 2026

VU les articles L.2122-21, L.1612-1 à L.1612-20, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération n°10/10-12-2025 du 10 décembre 2025 adoptant un règlement budgétaire et financier nécessaire suite au passage de la commune à la strate démographique supérieure (plus de 3500 habitants) à compter du 1^{er} janvier 2026

VU la délibération n°07/16/04/2026 du 16 avril 2026 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget communal pour l'exercice 2026

CONSIDERANT que le budget du CCAS est proposé par la Présidente et voté par le Conseil d'administration,

CONSIDERANT la tenue du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 16 avril 2026

CONSIDERANT qu'il est procédé au vote chapitre par chapitre en section de fonctionnement et programme par programme, chapitre par chapitre en section d'investissement,

CONSIDERANT que par cet acte, Madame la Présidente est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le Conseil d'Administration,
Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOpte à l'unanimité le budget CCAS de 2026.

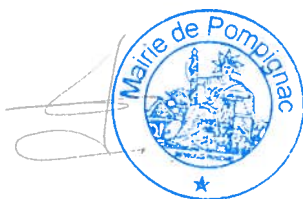
Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré le 28 avril 2026

La Présidente du CCAS,

Céline DELIGNY ESTOVERT



Publication affichage du :